



METHANOR

Financer la méthanisation agricole

Introduction sur Alternext



SOURCE D'ENERGIE



Avertissement

Ce document a été préparé par Méthanor (la « Société ») pour les seuls besoins de la présentation ci-après (la « Présentation »). Les informations qui y figurent sont confidentielles et ne peuvent en aucun cas être transmises, reproduites ou distribuées, directement ou indirectement, à toute autre personne, ou publiées, intégralement ou partiellement, pour quelque motif que ce soit, sans l'accord de la Société. Certaines de ces informations ont un caractère prospectif et peuvent inclure des prévisions ou objectifs de résultat. Ces informations prospectives ne reflètent en rien les résultats, la performance financière actuelle de la Société ou le secteur d'activité sur lequel elle opère à ce jour. Quand bien même ces résultats, cette performance, ou ce secteur d'activité auraient été pris en compte dans le cadre de ces informations prospectives, la Société ne garantit ni ses performances ou résultats futurs, ni la réalisation des hypothèses contenues dans ces informations prospectives. La Société et H. et Associés – Groupe Philippe Hottinguer ne saura par ailleurs être tenu d'une quelconque obligation de mise à jour de la Présentation, ou de rectificatif portant notamment sur les informations prospectives, afin de refléter tout événement postérieur à la Présentation. La Société ou H. et Associés – Groupe Philippe Hottinguer ne pourront voir leur responsabilité engagée au titre des informations fournies dans la Présentation ou de l'usage par le lecteur desdites informations, étant précisé qu'aucune de ces informations n'a fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ou engagement, expresse ou implicite, n'est formulé au profit du lecteur par la Société ou H. et Associés – Groupe Philippe Hottinguer dans le cadre de la Présentation. En particulier, aucune déclaration ou garantie, expresse ou tacite, n'est faite quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la sincérité, ou le caractère raisonnable de l'information, des opinions et des projections contenues dans le présent document. Cette Présentation n'a pas pour objet de fournir une analyse complète de la situation financière, de la position commerciale ou des perspectives de la Société. Le lecteur ne devra pas s'y référer dans ce but. En revanche, le Prospectus enregistré sous le numéro 12-271 en date du 18 juin 2012 par la Société auprès de l'AMF contient une description détaillée de l'activité et de la situation financière de la Société ainsi qu'une section intitulée « Facteurs de risques », qui devront être lus conjointement avec la Présentation. Les copies du Prospectus sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de la Société (www.methanor.fr). Cette Présentation ne constitue pas une offre ou une quelconque invitation à vendre ou à émettre des titres de la Société, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription des titres de la Société, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Aucun contrat, engagement ou décision d'investissement ne peut se fonder ou s'appuyer sur ce document. Les titres de la Société ne sont pas, et ne seront pas, enregistrés sous l'United States Securities Act 1933 (le « Securities Act ») et ne peuvent être vendus aux Etats-Unis. Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) aux personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Order ») ou (ii) aux personnes répondant à la définition de l'Article 49(2) (a) à (d) du Order (sociétés à valeur nette élevée, associations non immatriculées...) ou (iii) aux personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble dénommées « Personnes Habilitées »). Tout personne autre qu'une Personne Habilitée ne devrait pas agir, ni s'appuyer sur la Présentation ou son contenu. La Présentation (y compris toute copie qui pourrait en être faite) ne doit pas être apportée, transmise ou introduite aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon, ni être distribuée ou redistribuée à un résident de ces pays. La distribution de la Présentation dans d'autres pays pourrait faire l'objet de restrictions législatives ou réglementaires, et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et les respecter. Le non respect de ces restrictions peut constituer une violation des lois applicables en matière de titres financiers.





Méthanor

- Financer et valoriser des unités de **méthanisation agricole**
- Investir sur une classe d'actif **décorrélée** de la conjoncture économique et assise sur un sous-jacent tangible et non spéculatif : les déchets agricoles
- Profiter d'une **visibilité sur 15 ans** (contrat de rachat garanti par EDF) **des revenus** des unités de méthanisation agricole financées
- Répondre à des enjeux majeurs du 21^{ème} siècle
 - la limitation des émissions de gaz à effet de serre
 - le traitement des déchets agricoles
 - l'économie des énergies fossiles

UN INVESTISSEMENT VERTUEUX



Les dirigeants de Méthanor

Gérants : expertise financière

MARC MENEAU

Essec, DEA
DG de Vatel Capital



FRANÇOIS GERBER

Essec
Président de Vatel Capital



ANTOINE HERBINET

Dauphine
DG délégué de Vatel Capital



- Les gérants ont déjà financé avec succès depuis 2008 des projets d'énergie renouvelable représentant un total de 161,6 M€ d'investissements et 36,5 MW

Conseil de surveillance : indépendance et expertise technique

ERIC LECOQ

Ingénieur en Physique
Président de Agripower
Fondateur de Vuelto Group



JACQUES TESTARD

Consultant bancaire
Energies renouvelables



- Plus de 100 M€ de financement bancaire accordé en énergies renouvelables
- Historique avec plus de 300 agriculteurs et 5 coopératives en énergies renouvelables



METHANOR

Financer la méthanisation agricole

L'opportunité





L'opportunité



Pour voir la vidéo : <http://www.methanor.fr>





METHANOR

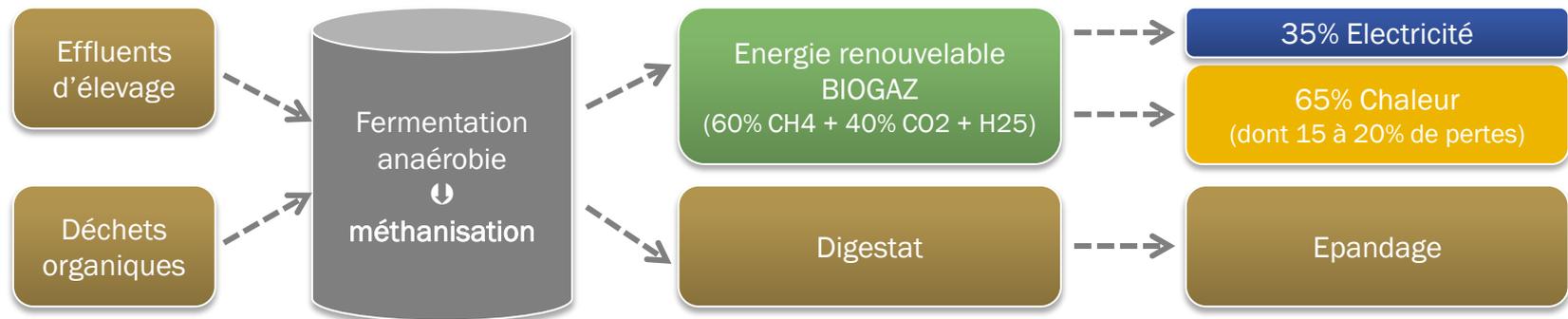
Financer la méthanisation agricole

La méthanisation agricole



Le principe de la méthanisation agricole

- La méthanisation est un **procédé naturel** de transformation de la matière organique
- Cette fermentation produit une **énergie renouvelable**, le biogaz, et un résidu de traitement appelé le digestat, utilisé comme fertilisant
- Le biogaz peut être utilisé pour générer de **l'électricité** par combustion et produire de la chaleur

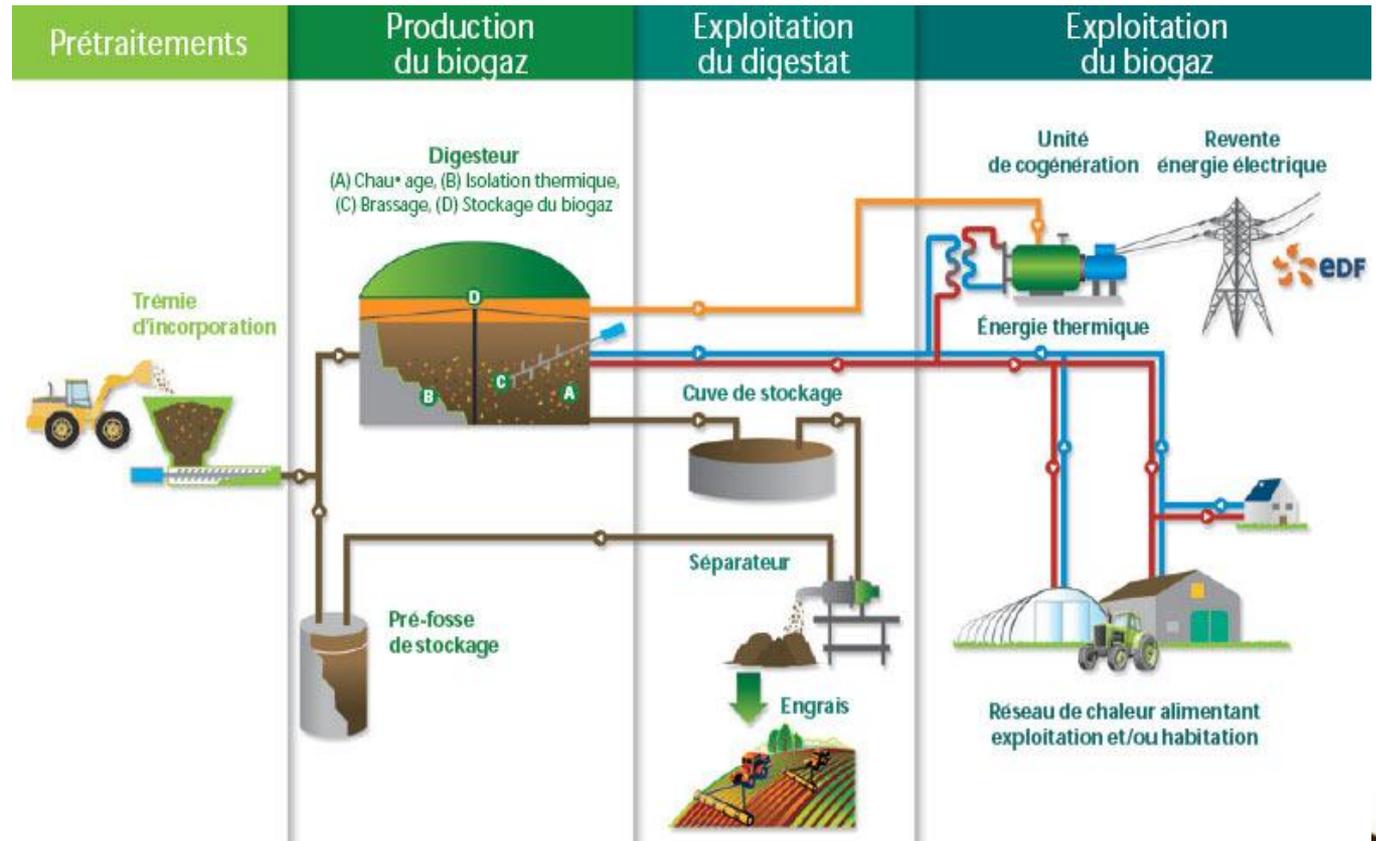


Source : Agripower France

UNE ENERGIE RENOUVELABLE

Le fonctionnement d'une unité de méthanisation

Une unité de méthanisation agricole fonctionne avec un taux de disponibilité de 90% à 8 000 heures par an (contre 1 500 heures par an en moyenne pour une centrale photovoltaïque)



Source : Ademe

UNE PRODUCTION CONTINUE 24H/24

METHANOR

Exemple d'installation de méthanisation agricole

UNITÉ DE MÉTHANISATION



INTÉRIEUR D'UN DIGESTEUR



Fermentation à l'intérieur du digesteur des matières organiques sous forme d'un liquide que l'on maintient le plus homogène possible grâce à un brassage. Le digesteur est une cuve (en béton, acier, ou autres matériaux) généralement cylindrique. Il peut être enterré ou hors sol et est hermétiquement clos, isolé, brassé et chauffé.

COGÉNÉRATEUR



Electricité

Chaleur sous forme d'eau

Biogaz

Digestat

Les avantages de la méthanisation agricole

■ Un revenu complémentaire pour l'agriculteur

- Dividendes
- Economie d'engrais
- Utilisation de la chaleur



■ La limitation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'élevage et aux déchets

- Diminuer significativement les émissions de méthane et d'azote dues au stockage et à l'épandage direct des déjections animales et de déchets organiques

■ Une diminution de la pollution des sols, (pression « nitrate ») des cours d'eau et des nappes phréatiques, à l'origine des algues vertes

■ La production d'une énergie renouvelable continue

- Compenser la diminution inexorable des énergies fossiles

UNE APPROCHE ETHIQUE ET DURABLE



METHANOR

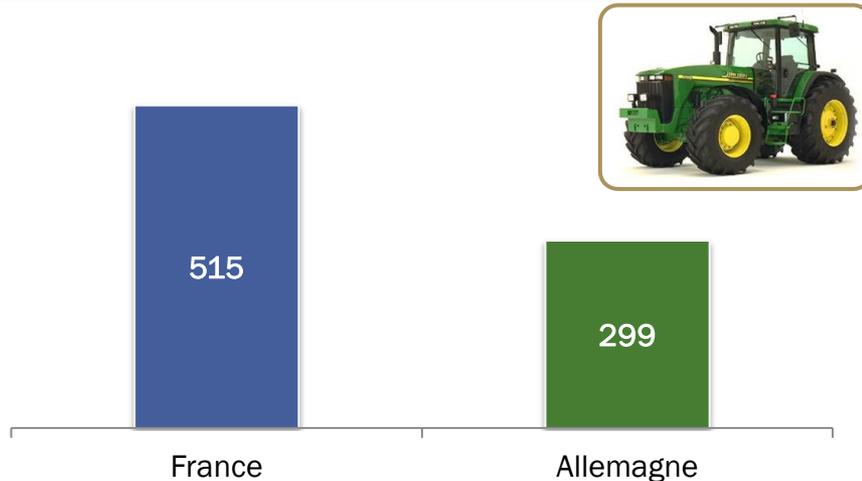
Financer la méthanisation agricole

Le marché de la
méthanisation

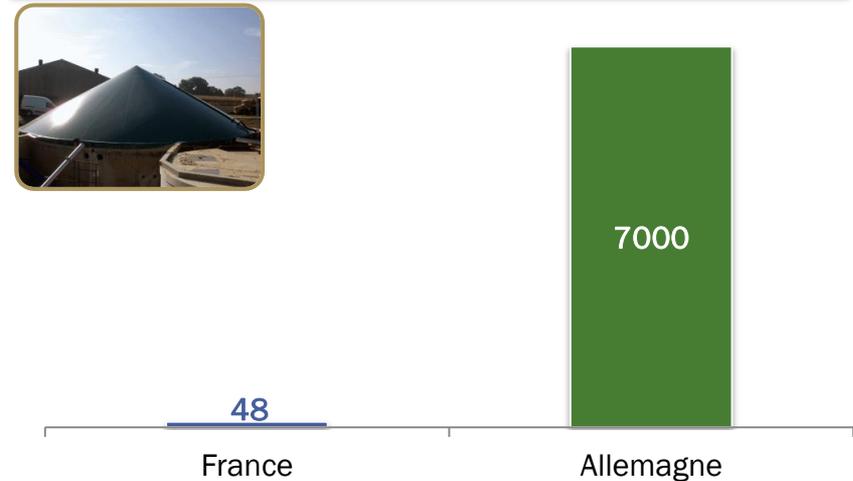


La comparaison avec l'Allemagne

Nombre d'exploitations agricoles en 2011 (en milliers)



Nombre d'unités de méthanisation agricole en 2011



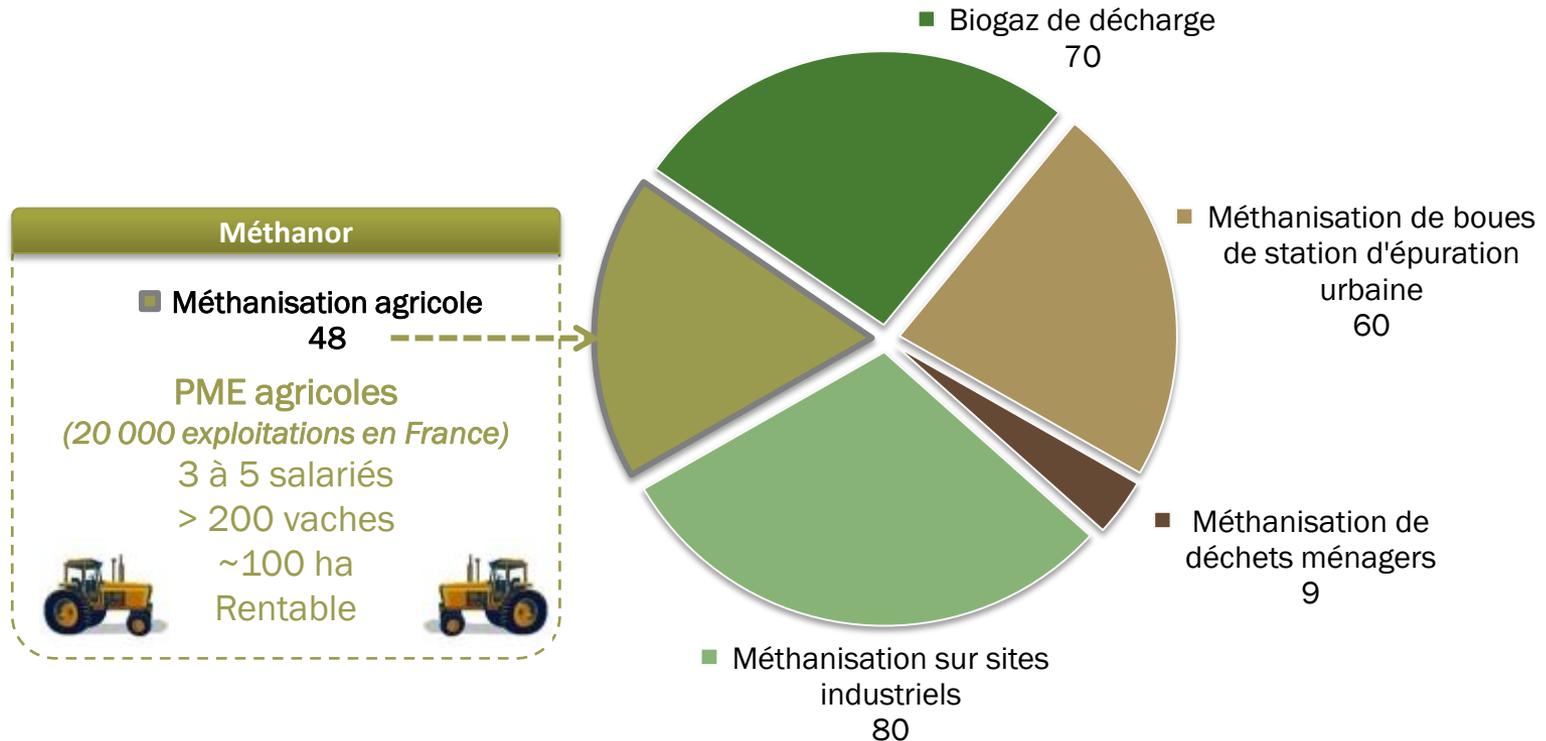
En 2011, les **verrous** du marché français ont « **sauté** » :

- ↗ hausse du tarif de rachat
- simplification administrative
- ↘ baisse du tarif photovoltaïque

UN POTENTIEL DE PLUSIEURS MILLIERS D'UNITÉS EN FRANCE

Les cibles de Méthanor : les PME agricoles

Répartition des installations de biogaz en France en 2011 (en unités)



MÉTHANOR CIBLE DES UNITÉS DE MÉTHANISATION AGRICOLES DE 150 kW À 2 MW



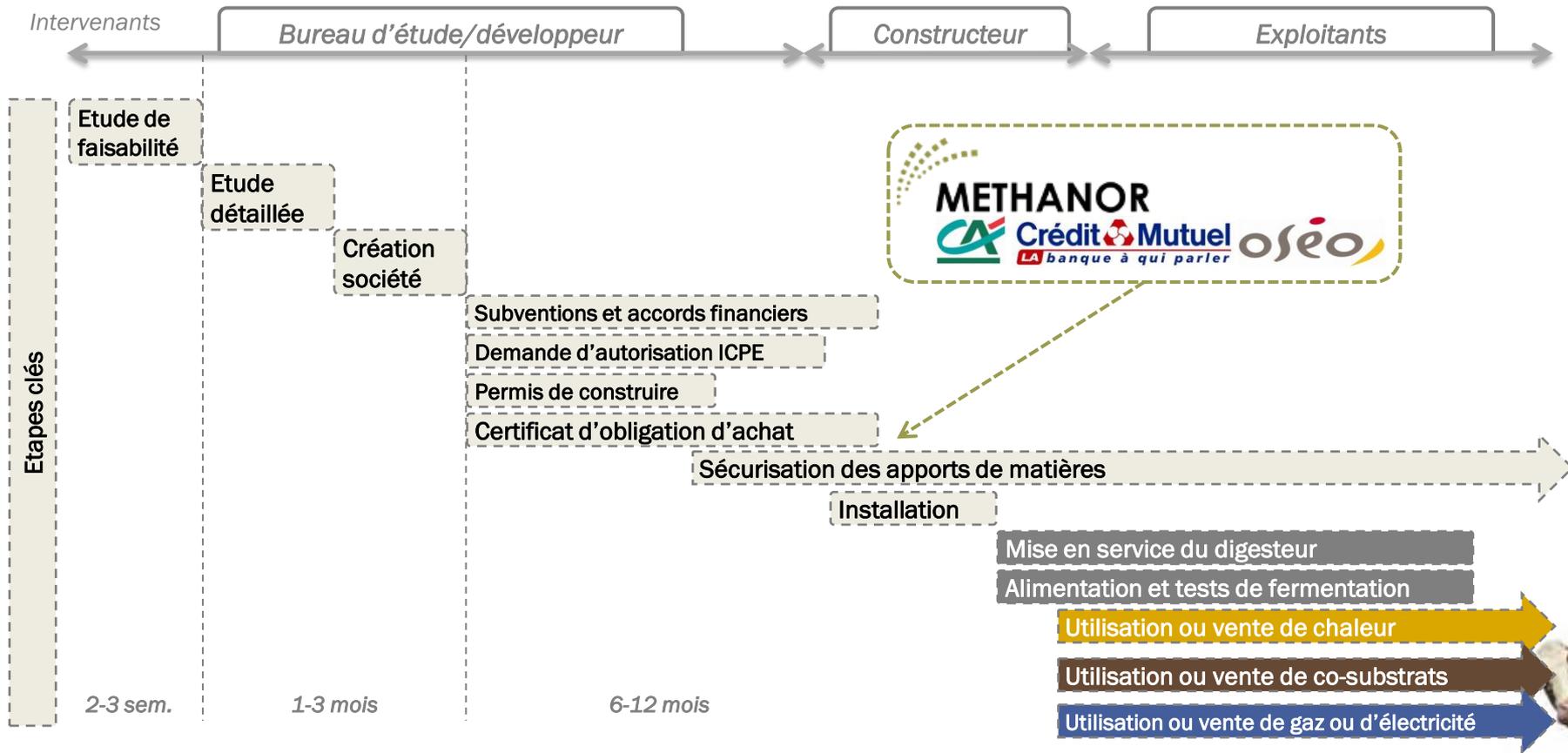
METHANOR

Financer la méthanisation agricole

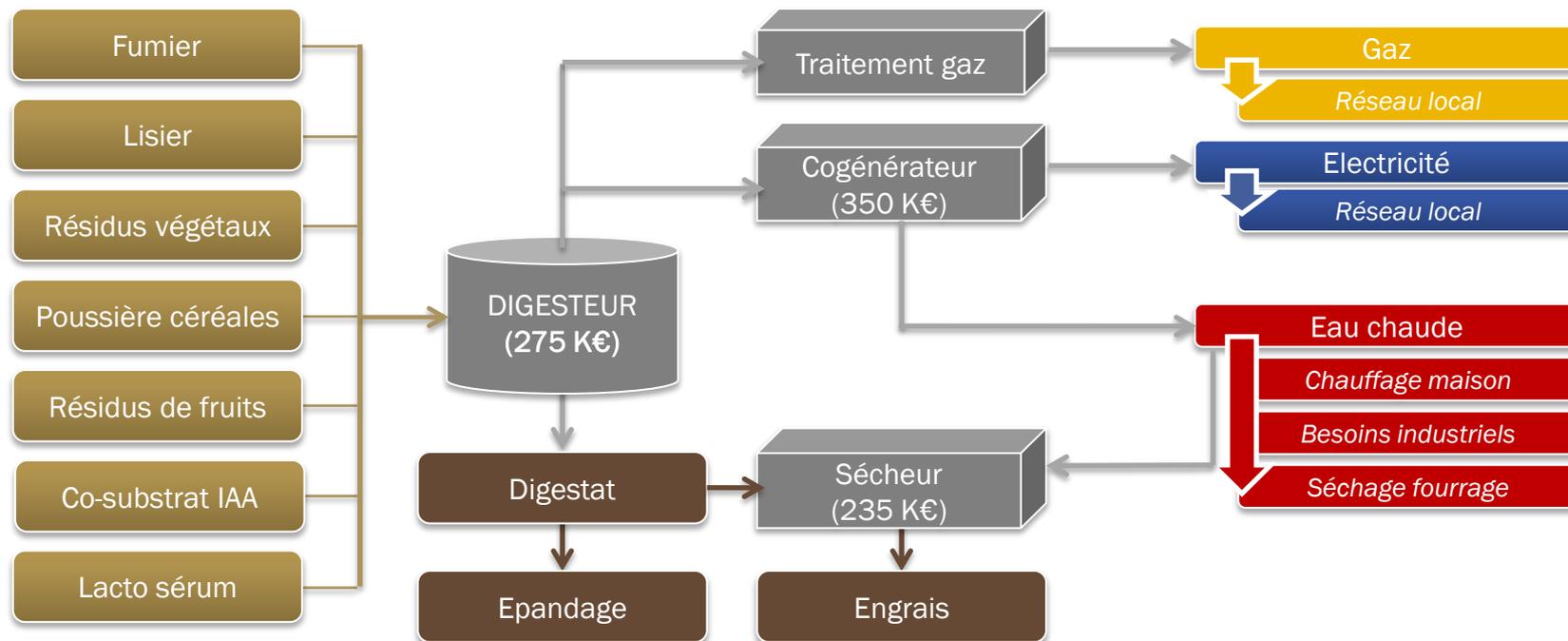
Le business model



De la validation à la production



Fonctionnement et coût d'une unité : exemple



- Le digesteur et le cogénérateur représentent 40 % du coût total d'une unité
- Une exploitation agricole de 200 bovins est en mesure d'alimenter une unité de méthanisation de 190 kW

UN INVESTISSEMENT UNITAIRE DE 1,5 M€



Mode de financement

■ Financement classique

- 20 % fonds propres (Méthanor + agriculteurs)
- 80 % emprunt bancaire sur 12 à 15 ans
- Peu ou pas de recours à la syndication bancaire : 1 banque suffit
- Association systématique de l'exploitant agricole dans le financement de l'unité de méthanisation agricole

UN FINANCEMENT CLASSIQUE ET ÉPROUVÉ



Trois sources de valeur ajoutée

Tarif de rachat de :

① ÉLECTRICITÉ

11,19c€ à 13,37c€/kWh selon la taille de l'unité
Combustion du biogaz – Contrats de 15 ans

+

② CHALEUR

4c€/kWh
Utilisation locale de la chaleur

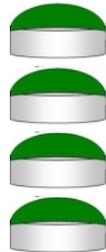
+

③ DÉCHETS

2,6c€/kWh
60 % d'effluents d'élevage au minimum

=

METHANOR



Prix de vente
de 11,19c€ à
19,97c€ /
kWh



Prix au
particulier
en 2011*

21c€ (Bel)



20c€ (All)



17c€ (UK)



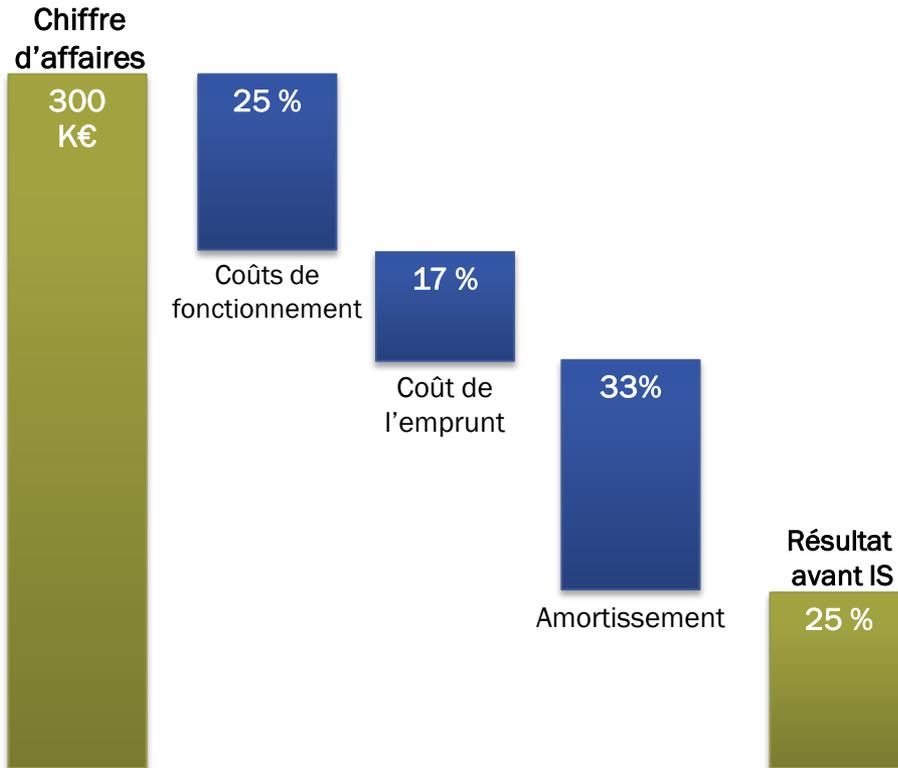
13c€ (Fra)



UN TARIF SÉCURISÉ PENDANT 15 ANS

METHANOR

Exemple : une unité de 190 kW



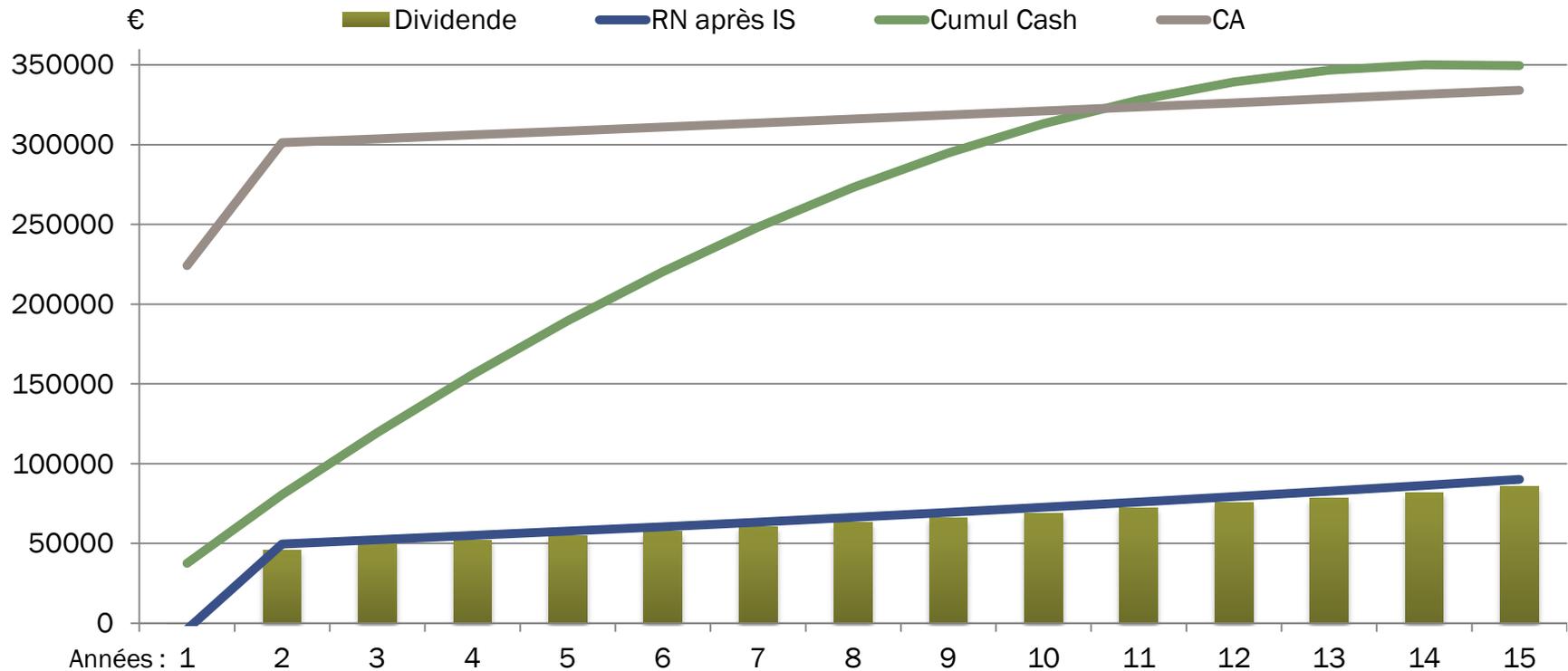
■ Formation de la marge dès l'année 2

- Aucune subvention prise en compte
- Indexation annuelle du prix de vente à ERDF
- Coûts de fonctionnement annuels (entretien de l'installation, main d'œuvre, assurance) : 25 % du CA / an
- Contrat de vente de 15 ans
- Distribution aux actionnaires (dont Méthanor) de 95 % du RN en dividendes
- Valeur résiduelle dans 15 ans estimée simplement au cash restant dans la société

UNE MARGE BRUTE DE 75 %

Les éléments de cette page sont donnés à titre purement indicatif (cf §6.5.3. de la partie 1 du Prospectus) et n'engagent en aucun cas Méthanor sur les performances (notamment sur la rentabilité) futures des unités de méthanisation agricole qui seront financées par Méthanor.

Exemple : une unité de 190 kW



UN TRI BRUT DE 16,5 % SUR 15 ANS HORS SUBVENTIONS

Les éléments de cette page sont donnés à titre purement indicatif (cf §6.5.3. de la partie 1 du Prospectus) et n'engagent en aucun cas Méthanor sur les performances (notamment sur la rentabilité) futures des unités de méthanisation agricole qui seront financées par Méthanor.



METHANOR

Financer la méthanisation agricole

Gouvernance et expertise



Le gérant commandité de Méthanor

- Vatel Capital est une société de gestion indépendante, agréée par l'AMF
- Vatel Capital est lauréat du prix « Tremplins Morningstar - La Française AM 2011 » dans la catégorie « capital-investissement »
- Les trois gérants de Vatel Capital ont un historique commun de plus de 10 ans et ont réalisé avec succès de nombreux investissements dans les énergies renouvelables avec une dizaine d'industriels

MARC MENEAU

Essec, DEA
DG de Vatel Capital



FRANÇOIS GERBER

Essec
Président de Vatel Capital



ANTOINE HERBINET

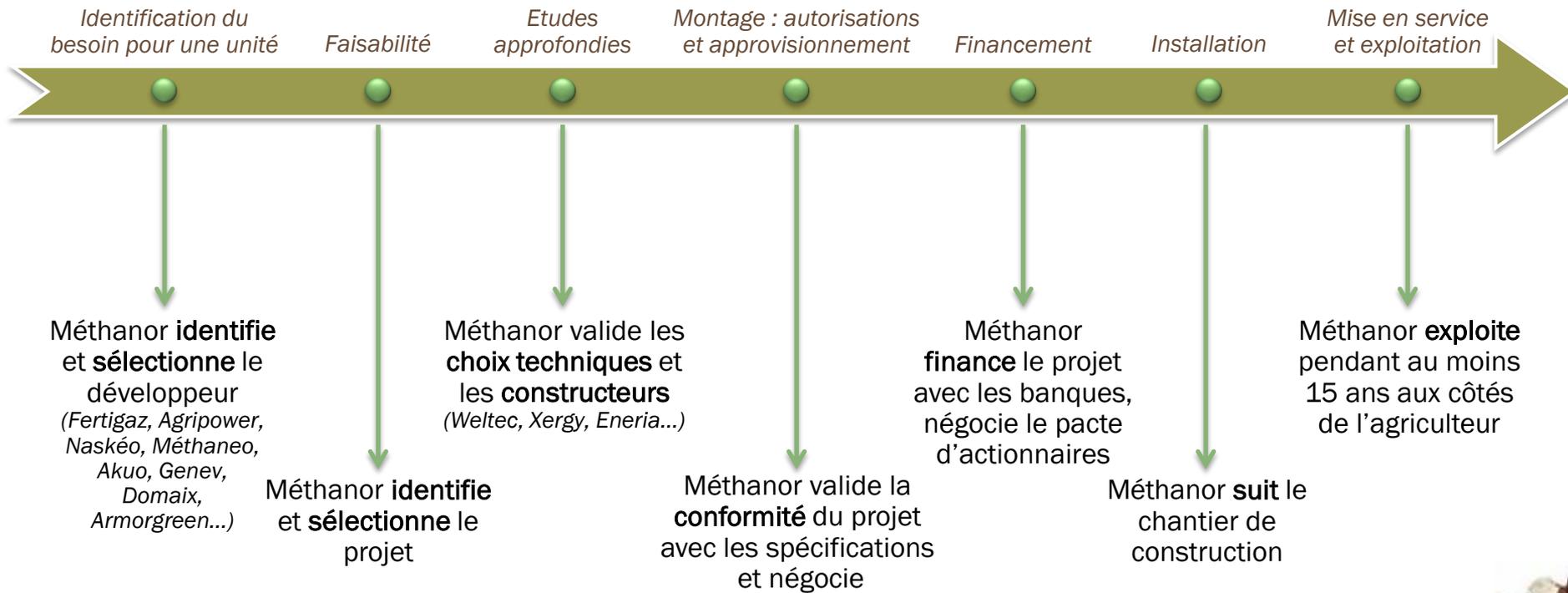
Dauphine
DG délégué de Vatel Capital



- Les gérants ont déjà financé avec succès depuis 2008 des projets d'énergie renouvelable représentant un total de 161,6 M€ d'investissements et 36,5 MW

UN TRACK RECORD EPROUVÉ EN ENERGIES RENOUVELABLES

Le rôle de Méthanor dans la chaîne de valeur



UN PROCESSUS MAÎTRISÉ



Une rémunération au succès

- Aucune rémunération de la gérance jusqu'en 2015
- A partir de 2016 et si le résultat net de Méthanor est positif : la gérance percevra 2 % HT par an du montant des capitaux propres
- Aucun coût salarial, frais administratifs très limités (CAC, comptabilité, communication, frais de cotation)
- Intéressement à la performance : 16,65 % du RN annuel à partir de 2016, réparti entre le Conseil de surveillance et la gérance
- Pas d'IS grâce au statut fiscal de Méthanor comme SCR (société de capital risque)
- Cadre fiscal privilégié (hors CSG/CRDS) pour les actionnaires optant pour le régime SCR

OBJECTIF : DISTRIBUTION DE 90 % DU RÉSULTAT NET



METHANOR

Financer la méthanisation agricole

Stratégie et
perspectives





Stratégie

Financer **30** unités de méthanisation agricole en deux ans

Focus sur la **France** mais
l'Europe est notre territoire

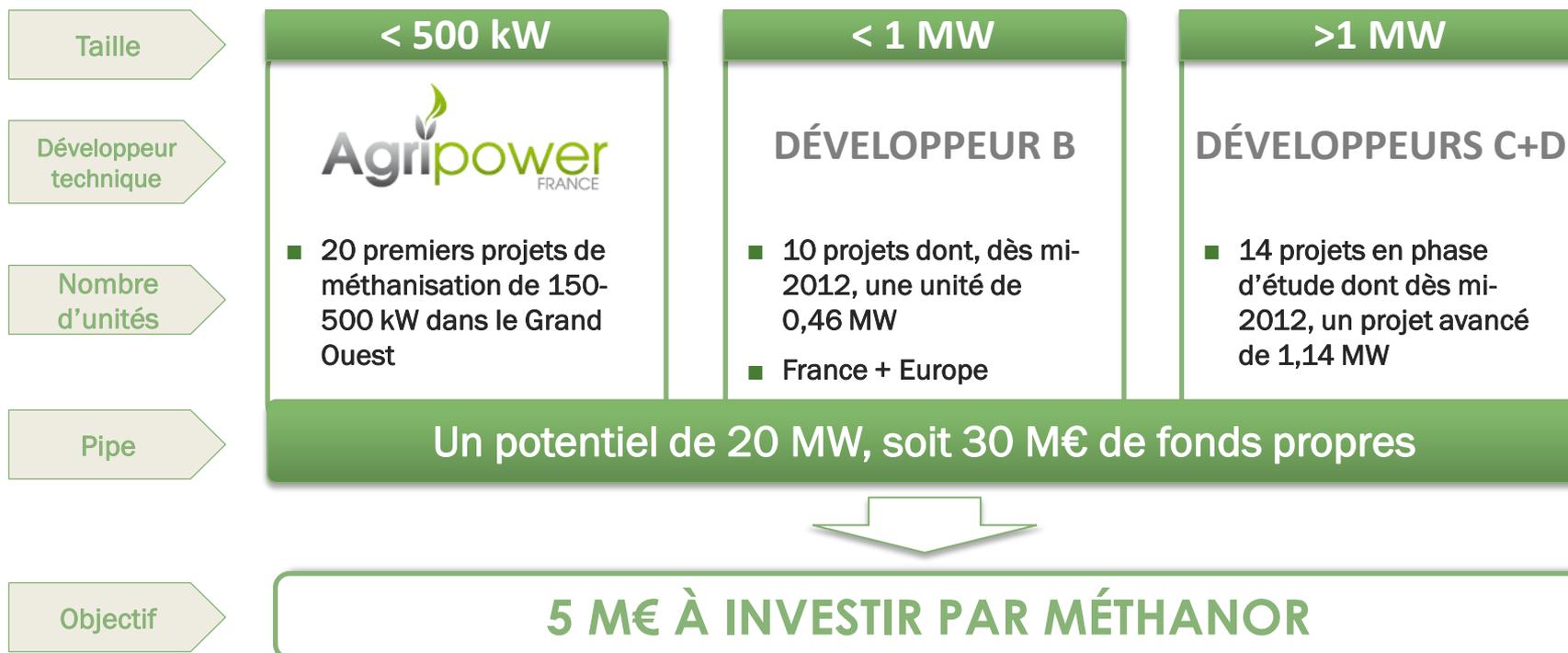
Equilibre entre unités **moyennes**
et **importantes**

Poursuivre la **croissance** de Méthanor une fois le cash utilisé

ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DE LA MÉTHANISATION



Les premiers projets exploités





METHANOR

Financer la méthanisation agricole

Introduction sur Alternext



Comptes au 30 avril 2012

- Création de Méthanor en février 2012
- Méthanor est une société en commandite par actions ayant le statut de SCR (Société de Capital Risque)
- Vatel Gestion SARL qui regroupe les trois gérants de Vatel Capital (société de gestion agréée par l'AMF), est le commandité gérant de Méthanor SCA
- Placement privé de 1,4 M€ à 8 € / action réalisé au 1^{er} semestre 2012

Actif, en K€		Passif, en K€	
Actif immobilisé	8	Capitaux propres	1 447
Liquidités	1 448	dont résultat	+1
Autres éléments d'actif	24	Dettes fournisseurs	32
Total Actif	1 480	Total Passif	1 480

AUCUN ENDETTEMENT, 100% CASH



Pourquoi une introduction en bourse ?

- Accélérer le développement de Méthanor sur le marché du financement d'unités de méthanisation agricole
- Déployer l'offre de Méthanor auprès du monde agricole et des développeurs
- Permettre aux particuliers et aux agriculteurs de participer à Méthanor
- Profiter et bénéficier d'un marché en fort développement mais sécurisé par des technologies éprouvées
- Bénéficier d'un financement adapté (>15 ans) tout en offrant une liquidité aux actionnaires

UNE VALEUR DE RENDEMENT SUR UN MARCHÉ EN CROISSANCE



Modalités de l'admission sur NYSE Alternext (1/2)

- **Taille initiale de l'opération**
 - Un maximum de 333 000 actions nouvelles par augmentation de capital, soit 3,2 millions d'euros sur la base du prix médian de la fourchette indicative
- **Fourchette de prix indicative**
 - Entre 9 € et 10 € par action
- **Structure de l'opération**
 - Placement Global (« PG ») et Offre à Prix Ouvert (« OPO »)
- **Clause d'extension**
 - Un maximum de 49 950 actions nouvelles représentant 15% du nombre initial d'actions à émettre
- **Produit brut de l'émission**
 - Sur la base du prix médian de la fourchette indicative de Prix d'Offre, soit 9,5 euros par action, environ 3,2 millions d'euros et environ 3,6 millions d'euros après exercice intégral de la Clause d'Extension.

Modalités de l'admission sur NYSE Alternext (2/2)

- **Engagement de souscription**
 - Vatel Capital s'est engagé à souscrire 100K€ dans le cadre du Placement Global
- **Aucune cession d'actions à l'introduction**
- **Lock-up du management et de Vatel Capital**
 - 12 mois
- **Code ISIN et mnémonique**
 - FR0011217710
 - ALMET



Calendrier de l'opération

- 18 juin 2012
 - Visa de l'AMF sur le Prospectus

- 19 juin 2012
 - Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert (« OPO ») et du Placement Global (« PG »)
 - Publication de l'avis d'opération par NYSE-Euronext
 - Publication d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'opération

- 05 juillet 2012
 - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris)
 - Clôture du PG à 17 heures (heure de Paris) (sauf en cas de clôture anticipée)

- 06 juillet 2012
 - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension
 - Avis de NYSE-Euronext relatif au résultat de l'OPO et du PG
 - Publication d'un communiqué détaillant le dimensionnement final et le prix de l'OPO et du PG

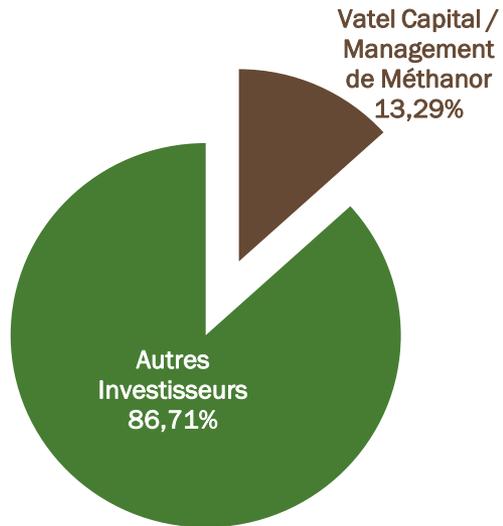
- 11 juillet 2012
 - Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO et du PG

- 12 juillet 2012
 - Début des négociations des Actions sur le marché NYSE Alternext de NYSE-Euronext

Actionnariat

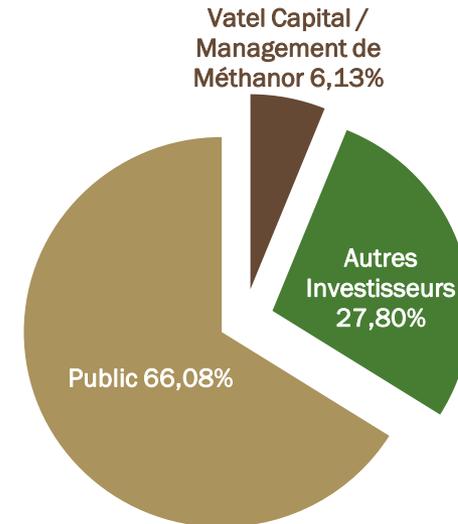
Avant opération

Nombre d'actions : 180 671



Après opération et exercice de la clause d'extension

Nombre d'actions : 563 621





Conclusion

- Un investissement atypique et unique, **décorrélé** de la conjoncture économique
- Un sous-jacent **tangible et non spéculatif** : les déchets agricoles !
- Un « vrai » placement financier **vert**
- Faire bénéficier aux investisseurs d'une **visibilité sur 15 ans** (contrat de rachat garanti par EDF) des **revenus des unités de méthanisation agricoles** financées
- Cadre fiscal privilégié (hors CSG/CRDS) pour les actionnaires optant pour le régime SCR



Partenaires

Emetteur : Méthanor



12 rue Sainte-Anne 75001 Paris
Tél : 01 40 15 61 77
Fax : 01 80 18 91 49
Email : contact@methanor.fr



Prestataire de Services d'Investissement Listing Sponsor

60, rue de Monceau 75008 Paris
Tél : 01 55 04 05 53
Fax : 01 55 04 05 41
Email : corporate@h-associes.com

Agence de communication financière

CALYPTUS

10, rue d'Uzès 75002 Paris
Tél : 01 53 65 68 68
Fax : 01 53 65 68 60
Email : methanor@calyptus.net

